



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, MOZGALA
Excusés : Mme FRANCHET, M. BEZIA

PV du 16 mai 2023

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du RSG du District,**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 3 et 4 juin 2023, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture Stade Faillu – Egly

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Terrain d'entraînement du jeudi 20 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Forges-les-Bains

Fermeture du terrain de football engazonné stade Maurice Buisson du 27 avril 2023 au 25 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du terrain de football du 5 au 21 mai 2023 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de Yerres

Réouverture des terrains en herbe des stades Léo Lagrange et Pierre Mollet.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Faillu à Egly du samedi 3 juin au dimanche 4 juin 2023

La commission fait savoir que les samedi 3 juin 2023 et dimanche 4 juin 2023 sont les dernières journées de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF ces dernières journées doivent impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli et d'en informer le District.

COUPES

**Les ½ finales toutes catégories auront lieu
Les 20 et 21 mai 2023**

COUPES ESSONNE FEMININES

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Trois Vallées FC 1 / Boissy Ss/ St Yon 1 * Seniors F à 11

Accord de la Commission.

Demandes de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 FC 1 / Grigny US 1 * U15 F à 8 du 20 mai 2023 au 22 mai 2023 à 19 h 45

Palaiseau US 1 / Athis-Mons USO 1 * U15 F à 8 du 20 mai 2023 au 23 mai 2023 à 19 h

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 13 MAI 2023

U15 F à 8 * Poule A

Mennecy CS 1 / Val Yerres Crosne 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Orsay Bures FC 1 / Pays Limours ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Longjumeau FC 1 / Evry FC 1

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 2 / Montgeron ES 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Arpajonnais RC 1 / Paray FC 1 * U15 F à 8 * Poule C du 20 mai 2023 (remis) au 1^{er} juin 2023 à 19 h

Accord de la Commission.

Match n° 25675540 du 13 mai 2023

Orsay Bures FC 1 / Pays Limours ENT 1 * U15 F à 8 * Poule B

Demande d'Orsay Bures FC de changement d'heure via Footclubs, le 10 mai 2023.

Accord de Pays Limours ENT.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Orsay Bures FC pour demande tardive.

Match n° 25675569 remis au 20 mai 2023

Fleury 91 FC 2 / Etampes FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Demande de Fleury 91 FC d'inversion de la rencontre et changement d'heure via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 30 AVRIL 2023

District

Ris Orangis US 2 / Fleury 91 FC 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 mai 2023 à 21 h 45.

Amende réglementaire à Ris Orangis US pour transmission tardive.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 1 / Morangis Chilly FC 1 * Essonne

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Draveil FC 2 / Fleury 91 FC 3 * District



Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 13 MAI 2023

D4/A

igny AFC 4 / Dourdan Sports 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 14 mai 2023 à jouer le 21 mai 2023

Paray FC 2 / Morangis Chilly FC 3 * D2/A

Match n° 24723422 du 14 mai 2023

Tigery AS 1 / Ris Orangis US 2 * D5/B

TI 72 h.

Demande de Tigery AS de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Val Yerres Crosne 5 / Longjumeau FC 5

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2

Athis-Mons USO 5 / Sermaise FC 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h pour cette division.

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h au lieu de 12 h.

FMI NON PARVENUE DU 15 AVRIL 2023

D3/B

MNVDB-Villejust 2 / Bondoufle AMC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 12 mai 2023 à 11 h 55.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 13 MAI 2023

D2/A

Brunoy FC 2 / Draveil FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Grigny FC 1 / Aigle Fertoise 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 13 mai 2023 à jouer le 20 mai 2023

Arpajonnais RC 1 / Ste Geneviève FC 1 * D2/B

Arpajonnais RC 3 / Grigny US 4 * D4/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Ste Geneviève FC 1 * D2/B

Arpajonnais RC 3 / Grigny US 4 * D4/C

Accord de la Commission.



Match n° 24701020 remis au 20 mai 2023

Morangis Chilly FC 1 / MNVDB-Villejust 1 * D2/B

Demande de Morangis Chilly FC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au 20 mai 2023 à 16 h 00.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 1 / Ris Orangis US 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 23 AVRIL 2023

D4/C

Grigny US 3 / Arpajonnais RC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D4/D

MNVDB-Villejust 3 / Tremplin Foot 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 14 mai 2023 à jouer le 21 mai 2023

Paray FC 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Dourdan Sports 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Match n° 24724796 remis au 21 mai 2023

Linaz Montlhéry ESA 3 / Athis-Mons USO 1 * D3/A

Demande de changement de date.

Courriel d'Athis-Mons USO.

Vu le motif invoqué, la Commission maintient la rencontre au 21 mai 2023 à 11 h.



COUPE ESSONNE U18

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Brétigny FCS 2 / Linas Monthléry ESA 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 1 / Fleury 91 FC 2

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2/B

Ulis CO 2 / Pays Limours ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Tremplin Foot 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1

Palaiseau-Villebon 2 / Etampes FC 2 * D2/A

Aigle Fertoise 1 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/B

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D3/C

SO Vertois 11 / Lissois FC 11

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 14 mai 2023 à jouer le 28 mai 2023

Benfica Yerres 12 / Paray FC 12 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Wissous FC 12 / Plateau Saclay ES 12 * D3/A

Accord de la Commission.



Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Plateau Saclay ES 12 / Brunoy FC 12 * D3/A du 14 mai 2023 (TI 72 h) au 24 mai 2023 à 20 h
Accord de la Commission.

Match n° 25012333 du 14 mai 2023

Soisy sur Seine AS 12 / Tournelles Concy Y 11 * D4/B

TI 72h du 14 mai 2023.

Courriel de Tournelles Concy Y.

La Commission programme cette rencontre au 21 mai 2023.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 7 MAI 2023

Poule A

Fleury 91 FC 8 / St Michel FC 91 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Fleury 91 FC pour absence de tablette.

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

Poule B

Palaiseau US 8 / Longjumeau FC 8

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 23 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 14 mai 2023 à jouer le 28 mai 2023

Fleury 91 FC 8 / Sud Essonne 8 * Poule A

Paray FC 8 / Tigery AS 8 * Poule F

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Wissous FC 8 / Sud Essonne 8 * Poule A du 21 mai 2023 (remis) au 24 mai 2023 à 20 h
Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs

Epinay sur Orge SC 8 / Etampes FC 8 * Poule A du 21 mai 2023 (remis) au 28 mai 2023
Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 24978088 du 14 mai 2023

Val Yerres Crosne 8 / Ris Orangis US 8 * Poule D

La Commission reporte la rencontre au 28 mai 2023 en raison de deux rencontres à la même heure sur le même terrain.

Match n° 24978266 du 14 mai 2023

Aigle Fertoise 8 / Ste Geneviève ASL 8 * Poule F

TI 72 h.

Demande d'Aigle Fertoise de changement de date via Footclubs pour jouer le 21 mai 2023.

Accord de la Commission.